Nations Unies A/71/89–E/2016/69

Assemblée générale
Conseil économique et social

Distr. générale
16 mai 2016
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante et onzième session
Point 25 de la liste préliminaire*
Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition

Conseil économique et social
Session de 2016
24 juillet 2015-27 juillet 2016
Point 11 de l'ordre du jour
Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies

Principales décisions et recommandations de politique générale formulées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre un rapport sur les principales décisions et recommandations de politique générale formulées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale.

* A/71/50.

16-07912 (F) 180516 190516

Merci de recycler

Rapport sur les principales décisions et recommandations de politique générale formulées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale

[Original : anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe]

Introduction

1. Le présent document donne suite à la décision 2011/217 du Conseil économique et social (ECOSOC), qui a invité la Présidente du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) à transmettre chaque année à l'ECOSOC un rapport sur les principales décisions prises et recommandations de politique générale formulées, qui précise les résultats atteints par le Comité dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition, conformément aux fonctions qu'il exerce et à ses orientations. On trouvera des informations complémentaires concernant les fonctions du CSA et sa vision dans les documents publiés sous les cotes A/66/76-E/2011/102 et A/65/73-E/2010/51. Le rapport donne un aperçu des principaux résultats obtenus et des principales décisions prises par le CSA à sa quarantième-deuxième session, tenue en octobre 2015, complété, le cas échéant, par des informations actualisées sur les mesures prises pour leur donner une suite. Le rapport final de la session est disponible à l'adresse http://www.fao.org/3/a-mo943f.pdf. La quarantième-troisième session du CSA se tiendra en octobre 2016.

Principales décisions et recommandations, et résultats obtenus

Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées

2. Le Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées a été adopté par le CSA à sa quarante-deuxième session. Il a pour objet d'aider à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des politiques et des mesures destinées à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition dans les situations de crise prolongée. Le Cadre d'action décrit la façon d'agir sur les manifestations critiques de l'insécurité alimentaire et de la dénutrition, et de renforcer la résilience dans les situations de crise prolongée, selon des modalités qui soient adaptées aux problèmes spécifiques rencontrés dans ces situations, qui évitent d'en aggraver les causes fondamentales et qui contribuent, le cas échéant, à y remédier.

3. Le CSA a recommandé d'agir selon les principes suivants :

- Répondre aux besoins humanitaires immédiats et renforcer la résilience des moyens de subsistance;
- Mettre l'accent sur les besoins nutritionnels;
- Atteindre les populations touchées;
- Protéger les personnes touchées ou menacées par des crises prolongées;
- Autonomiser les femmes et les filles, promouvoir l'égalité entre les sexes et sensibiliser aux sexospécificités;
- Garantir et soutenir la réalisation d'analyses approfondies fondées sur des éléments factuels;

- Renforcer l'adhésion des pays, la participation, la coordination et la collaboration des parties prenantes, ainsi que la responsabilité de rendre compte;
- Promouvoir un financement efficace;
- Contribuer à la consolidation de la paix grâce à la sécurité alimentaire et à la nutrition;
- Gérer les ressources naturelles de manière durable et réduire les risques de catastrophe;
- Promouvoir une gouvernance nationale et locale efficace.

4. Le Comité a demandé à l'Assemblée générale des Nations Unies, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, d'examiner et d'approuver le Cadre d'action, et d'en assurer une large diffusion auprès de tous les organismes compétents des Nations Unies.

Contribution de l'eau à la sécurité alimentaire et à la nutrition

5. En 2015, le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition a présenté un rapport sur la *Contribution de l'eau à la sécurité alimentaire et à la nutrition*. Le rapport a servi de base au débat d'orientation de la quarante-deuxième session du CSA tenue en octobre 2015. Les recommandations de politique générale issues des débats et adoptées à la plénière figurent dans le rapport final de la quarante-deuxième session du CSA.

6. À la suite des débats de politique générale sur *La contribution de l'eau à la sécurité alimentaire et à la nutrition*, le Comité a rappelé les liens intrinsèques entre l'eau et la sécurité alimentaire et la nutrition. Il a souligné le rôle fondamental de l'eau dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et a encouragé toutes les parties prenantes à faire face à la question de la contribution de l'eau à la sécurité alimentaire et à la nutrition, et à adopter des approches axées sur les écosystèmes et centrées sur l'homme.

7. Le CSA a recommandé plusieurs mesures à prendre par les parties prenantes concernées, dans les domaines suivants :

- Promouvoir la gestion durable et la conservation des écosystèmes pour le maintien de la disponibilité, de la qualité et de la fiabilité de l'eau en tant qu'éléments contribuant à la sécurité alimentaire et à la nutrition;
- Renforcer la cohérence entre les politiques, stratégies et plans relatifs à l'eau et à la sécurité alimentaire et à la nutrition;
- Assurer à chacun un accès égal à l'eau, donner la priorité à l'action en faveur des personnes les plus vulnérables et les plus marginalisées, quel que soit leur âge, et autonomiser les femmes et les jeunes;
- Améliorer l'efficacité et la diversité de l'utilisation de l'eau et accroître la productivité des systèmes agricoles aux fins de la sécurité alimentaire et de la nutrition;
- Gérer le risque et accroître la résilience face à la variabilité des ressources en eau, aux fins de la sécurité alimentaire et de la nutrition;

- Élaborer et mettre en commun des connaissances, techniques et outils en ce qui concerne la contribution de l'eau à la sécurité alimentaire et à la nutrition;
- Favoriser une collaboration ouverte à tous et efficace et une gouvernance locale et nationale s'agissant de la contribution de l'eau à la sécurité alimentaire et à la nutrition;
- Promouvoir une application intégrale et véritable des obligations et instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme en rapport avec la contribution de l'eau à la sécurité alimentaire et à la nutrition.

Futurs travaux du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE)

8. Le HLPE présentera un rapport en juillet 2016 sur *Le développement agricole durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition, y compris le rôle de l'élevage*; il lui a en outre été demandé de présenter des rapports en 2017 sur *La nutrition et les systèmes alimentaires* et sur *La foresterie durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition*. Ces rapports constitueront une base de données probantes utiles au travail mené par le Comité dans le sens de la convergence des politiques.

Lien entre les petits exploitants et les marchés

9. Le Comité a été informé des conclusions du Forum de haut niveau sur l'établissement de liens entre les petits exploitants agricoles et les marchés, qui a rassemblé un large éventail de parties prenantes afin d'examiner les incidences politiques, les enjeux et les enseignements à tirer de l'expérience de certains exploitants agricoles qui ont su tisser des liens bénéfiques et durables avec les marchés. Il a permis de déterminer certains domaines prioritaires, comme l'appui à l'action collective des petits exploitants, la fourniture de services financiers et non financiers essentiels, le développement de partenariats entre les petits exploitants et les autres acteurs du secteur privé, et le rôle de l'investissement public et des cadres stratégiques.

10. Il a été décidé que ces conclusions seraient analysées plus en détail en vue de préparer une série de recommandations et de pratiques à ce sujet, aux fins d'approbation par le CSA en séance plénière à sa quarante-troisième session en 2016.

Programme de travail pluriannuel

11. Le Comité a adopté son Programme de travail pluriannuel pour l'exercice biennal 2016-2017. Il a également approuvé une note d'orientation révisée soulignant les critères et les processus de sélection des activités du CSA.

12. Les travaux du CSA pour la période 2016-2017 sont indiqués ci-dessous. En outre, le CSA organisera des forums sur l'urbanisation, la transformation des zones rurales et leurs incidences sur la sécurité alimentaire et la nutrition en 2016, et sur l'autonomisation des femmes dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition en 2017.

Le CSA et son rôle dans l'amélioration de la nutrition

13. À la quarante-deuxième session du Comité, toutes les composantes du CSA ont confirmé vouloir que le CSA joue un rôle plus important dans la promotion de la nutrition dans le cadre de son mandat, en ajoutant de la valeur aux activités en cours et en créant des synergies.

14. Les parties prenantes au CSA travaillent à l'élaboration d'une proposition qui met en avant une vision claire du rôle du CSA dans la nutrition et qui identifie les domaines dans lesquels il peut jouer un rôle majeur, qui devrait être présentée à la quarante-troisième session du Comité en octobre 2016. Le CSA devrait largement contribuer aux efforts entrepris pour lutter contre la malnutrition, notamment à la mise en œuvre des recommandations de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2), du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et de la Décennie d'action pour la nutrition.

Action du CSA pour réaliser les objectifs en matière de développement durable

15. Les parties prenantes au CSA, à sa quarante-deuxième session, ont échangé des avis quant au rôle du CSA dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elles ont demandé au CSA de placer la réalisation des ODD au cœur de ses activités, reconnaissant que le Comité offre une possibilité unique de mettre en commun les enseignements tirés de l'expérience et les bonnes pratiques, de rendre compte des progrès accomplis et de traiter les nouveaux défis ou les lacunes en matière de politiques. Il a également été rappelé que la mise en œuvre des instruments de politique générale dont le CSA dispose déjà peut contribuer de manière significative à la concrétisation de l'objectif 2 et des buts et cibles connexes.

16. Dans ce contexte, un processus de consultation a lieu à l'heure actuelle afin de savoir comment le Comité, s'appuyant sur son caractère mondial, multipartite et factuel, pourrait contribuer au mieux au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux examens thématiques mondiaux menés par le Forum politique de haut niveau sur les progrès réalisés en matière de sécurité alimentaire, de nutrition et d'agriculture durable. Une proposition sera présentée à la quarante-troisième session du CSA (octobre 2016) pour approbation.

Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition

17. Le Comité a approuvé la quatrième version du Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition (2015), qui comprend les recommandations générales sur *la durabilité de la pêche et de l'aquaculture au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition* et *les pertes et gaspillages de nourriture dans un contexte de systèmes alimentaires durables*, qui ont été approuvées par le CSA à sa quarante et unième session, en 2014, de même que les données statistiques figurant dans le rapport sur l'État de l'insécurité alimentaire dans le monde (SOFI) 2014.

18. Il a par ailleurs été décidé de réaliser un examen ciblé du Cadre stratégique mondial afin d'y intégrer des références aux dernières évolutions qui se sont produites au niveau international dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition et de rationaliser le contenu du chapitre qui comprend les recommandations de politique générale du CSA. Ce processus sera l'occasion d'envisager comment promouvoir, utiliser et diffuser le Cadre stratégique mondial

plus efficacement chez les parties prenantes. Un processus de consultation, impliquant toutes les parties prenantes concernées, est en cours, et devrait donner lieu à une version révisée du Cadre stratégique mondial qui sera présentée pour approbation à la quarante-quatrième session du CSA en 2017.

Suivi des décisions et des recommandations du CSA

19. **Le Comité a examiné les résultats de l'enquête sur l'efficacité du CSA et a reconnu qu'ils fournissent un instantané de la situation qui permet de tirer certaines conclusions générales sur la façon dont le CSA contribue à la concrétisation de la vision définie dans le document de réforme du CSA. L'enquête montre que globalement le CSA est évalué positivement pour ce qui concerne sa pertinence, la base factuelle qui sous-tend ses activités et les répercussions que peuvent avoir ses produits. L'aptitude du CSA à être inclusif et participatif a été perçue différemment dans les différents groupes de répondants. Ces résultats indiquent qu'il est nécessaire d'accorder plus d'importance à la coordination avec les autres initiatives, en particulier au niveau régional, à l'impact réel des produits du CSA, et à la communication des produits du CSA et de son modèle multipartite.**

20. **Le Comité a continué à encourager les parties prenantes au CSA de mettre en commun leurs expériences et leurs bonnes pratiques concernant la mise en œuvre des décisions et des recommandations du CSA aux niveaux national, régional et local, afin de contribuer au suivi du CSA. Le mandat en cours d'élaboration fournira des orientations concernant le partage des enseignements tirés et des bonnes pratiques aux parties prenantes intéressées. Il sera présenté à la quarante-troisième session du CSA (octobre 2016) pour approbation. Ce mandat servira en particulier de cadre à l'organisation de manifestations thématiques mondiales lors des sessions plénières du CSA en vue de faire le point sur l'utilisation et l'application des produits du CSA. Dans ce contexte, le Comité est convenu qu'une manifestation thématique mondiale sur les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale soit organisée, quatre ans après leur adoption, dans le cadre de sa quarante-troisième session.**

Évaluation de l'efficacité du CSA

21. **Le Comité a demandé qu'une évaluation externe soit réalisée en 2016 afin de mesurer l'efficacité du CSA depuis sa réforme de 2009, approuvée à sa quarantième session, dans le cadre du Programme de travail pluriannuel 2014-2015. L'objectif est d'évaluer son efficacité, son efficience, l'impact de ses travaux et dans quelle mesure il remplit son rôle. Cette évaluation examinera les processus décisionnels et de planification du CSA afin d'analyser comment ils influencent les résultats obtenus par le Comité. Elle devrait donner lieu à des recommandations devant permettre au CSA de répondre efficacement aux nouveaux défis, de renforcer son avantage comparatif et son rôle de chef de file en tant qu'organe multipartite pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition à l'échelle mondiale. L'évaluation devrait également permettre d'en savoir plus sur la collaboration multipartite.**

Rapport de la quarante-deuxième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (Rome, 12-15 octobre 2015)

Le rapport final complet de la quarante-deuxième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, qui s'est tenue au Siège de la FAO, à Rome, du 12 au 15 octobre 2015, est disponible à l'adresse suivante: http://www.fao.org/3/a-mo943f.pdf.

Le rapport comprend: Annexe A – Ordre du jour de la session; Annexe B – Composition du Comité; Annexe C – Liste des documents.